

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 FÉVRIER 2024, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - André Loubier
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Siège #5 - Sylvia Fortin

Les membres présents forment le quorum, madame Caroline Bernier, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Renouvellement annuel pour l'adhésion à l'ADMQ
 - 4.3 - Participation au Congrès annuel de l'ADMQ 2024
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Formation obligatoire des membres du Comité consultatif

d'urbanisme (CCU)

5.2 - Avis de motion et modification du règlement numéro 02-2019

5.3 - Avis de motion et modification du règlement numéro 10-2022

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

6.2 - Discussion pour regroupement du service incendie avec la municipalité de Lac-Etchemin

6.3 - Adoption du rapport annuel des activités du service incendie 2023

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

7.2 - Acceptation du quatrième versement du contrat de déneigement

7.3 - Présentation du programme PAVL

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

12 - VARIA

12.1 - Transport autonomie

12.2 - Élections partielles

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du vendredi 12 janvier 2024 dernier a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du vendredi 12 janvier 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil, d'une somme de 144 352.02 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

10-02-2024

4.2 - Renouvellement annuel pour l'adhésion à l'ADMQ

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, nous devons renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la Directrice générale greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, soit et est autorisée à renouveler son abonnement à l'ADMQ au montant de 983.13 \$ taxes incluses.

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

11-02-2024

4.3 - Participation au Congrès annuel de l'ADMQ 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de la Directrice générale, greffière-trésorière au congrès de l'ADMQ:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale, greffière-trésorière s'inscrive au congrès de l'ADMQ les 12-13 et 14 juin 2024 au montant de 577.00\$ avant taxes;

QUE les frais de déplacement soient remboursés;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

12-02-2024

5.1 - Formation obligatoire des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est obligatoire dans chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a 7 membres actifs dans le comité actuel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a émis une obligation à la formation à partir du mois de juin 2024 afin de se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE chacun des membres du CCU devra prendre la formation obligatoire au coût de 160.00\$ par membre, soit un total de 800.00 \$;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

13-02-2024

5.2 - Avis de motion et modification du règlement numéro 02-2019

CONFORMÉMENT à l'Article 445 du Code municipal, je soussigné, Monsieur Maxime Vachon, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** que le projet de Règlement numéro 02-2024 "Règlement modifiant le règlement numéro 02-2019 concernant le traitement des élus municipaux" sera soumis pour adoption à la prochaine séance. La lecture de ce projet sera dispensée, puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le Maire a mentionné quel était l'objet du règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉ

14-02-2024

5.3 - Avis de motion et modification du règlement numéro 10-2022

CONFORMÉMENT à l'Article 445 du Code municipal, je soussigné, Monsieur Pierre Lantagne, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** que le projet de Règlement numéro 03-2024 "Règlement modifiant le règlement numéro 10-2022 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés" sera soumis pour adoption à la prochaine séance. La lecture de ce projet sera dispensée, puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le Maire a mentionné quel était l'objet du règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉ

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie pour les activités réalisées au cours du dernier mois.

15-02-2024

6.2 - Discussion pour regroupement du service incendie avec la municipalité de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a manifesté son intérêt d'entamer des discussions avec la municipalité de Lac-Etchemin afin de prendre connaissance des avantages potentiels de fusionner son service incendie avec ceux du Lac-Etchemin et de Saint-Luc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Etchemin est ouverte à participer à des discussions avec des représentants de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford sur la faisabilité de ce projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec encourage les municipalités du Québec à penser de plus en plus à des projets de coopération intermunicipale pour différents services;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford mandate monsieur Jean

Bernier, maire, madame Caroline Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Christian Lamontagne, directeur du service incendie à participer à des discussions avec les représentants de la municipalité de Lac-Etchemin sur la faisabilité d'un projet potentiel de fusion du service incendie.

ADOPTÉE

16-02-2024

6.3 - Adoption du rapport annuel des activités du service incendie 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont préalablement reçu le rapport annuel des activités du service incendie 2023 et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le rapport annuel 2023 soit accepté par le Conseil municipal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Coordonnateur en Sécurité incendie et Civile de la MRC des Etchemins, monsieur Stéphane Royer.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente les points marquants du rapport du Directeur des travaux publics.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport de travail du Directeur des travaux publics.

17-02-2024

7.2 - Acceptation du quatrième versement du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le quatrième versement pour la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils est dû pour le 15 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le quatrième versement soit versé à la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils en date du 15 février 2024 pour la somme de 52 064.53 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit accepté et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

7.3 - Présentation du programme PAVL

Point informatif:

Le 12 mars prochain se tiendra la présentation du PAVL par la firme Pluritec au Centre des Arts et de la Culture de Lac-Etchemin à compter de 13h30.

Il est suggéré que les élus, les directions générales et les responsables des travaux publics de chaque municipalité soient présents lors de cette rencontre.

Discussions sur les travaux de voirie 2024-25-26.

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Il n'y a aucun point marquant de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC des Etchemins.

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

Point d'information :

Les Conseillers municipaux font état des activités et travaux réalisés au sein des différents comités auxquels ils participent.

12 - VARIA

12.1 - Transport autonomie

Point informatif:

Ci-joint le rapport statistique pour l'année 2023 pour l'utilisation du transport autonomie Beauce-Etchemins.

12.2 - Élections partielles

Point informatif:

Première journée pour donner sa candidature au poste de conseiller #3, est vendredi le 9 février et la dernière est vendredi le 23 février 2024 jusqu'à 16h30.

S'il y a juste une personne, elle est nommée par acclamation.

S'il y a plus qu'une candidature, alors nous devons tenir une journée d'élection, soit dimanche le 24 mars 2024 de 10h00 à 20h00.

Merci aux citoyens intéressés à déposer leur candidature.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions:

- Quel était le résumé de la rencontre de l'entente de pompiers ?
- Pourquoi une si grosse augmentation d'évaluation foncière ?
- Qui va couper les arbres dans les rangs ?
- Est-ce que le CCU est obligatoire ?
- Quel est le montant pour le PAVL ?
- Pourquoi y a-t-il beaucoup de maisons non rénovées ?

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19H43.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire